

## 6. LES FEMMES ET L'ÉCONOMIE

### Les conditions de travail

#### Évolution de la situation économique des femmes

- 57,7 % des Québécoises de 15 ans et plus font partie de la main-d'œuvre en 2001, contre 33,9 % en 1971.
- Même si les revenus des femmes demeurent bien en deçà de ceux des hommes, il y a eu rétrécissement des écarts. Ainsi, les gains moyens d'emploi des femmes représentent 69,1 % de ceux des hommes en 2001 contre 52,3 % en 1971.
- Parmi les travailleurs à faible revenu, les femmes représentaient, en 2001, 71,2 % des travailleurs au salaire minimum, contre 67 % en 1991.
- En 2000, 40,4 % de l'ensemble des travailleuses occupait un emploi atypique (temps partiel, temporaire ou autonome) contre 32,7 % de l'ensemble des travailleurs. Cette situation découle principalement de l'importante représentation des femmes parmi les travailleurs à temps partiel, soit 68 %, une proportion qui est demeurée stable depuis 1976.
- En moyenne, le revenu après impôt des quelque 500 000 familles monoparentales ayant une femme à leur tête a diminué pour passer de 32 500 \$ en 2001 à 30 800 \$ en 2002. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de leur revenu du marché qui est passé de 27 300 \$ à 25 600 \$.
- Toutefois, même si on inclut cette baisse en 2002, le taux annuel moyen d'augmentation du revenu du marché pour les familles monoparentales ayant une femme à leur tête s'est situé à 5,5 % entre 1996 et 2002. Il s'agit de l'une des augmentations les plus élevées parmi tous les types de familles. Par conséquent, le revenu après impôt des mères monoparentales en 2002 était de beaucoup supérieur au revenu après impôt de 25 300 \$ enregistré en 1996.

#### Obstacles

Les gouvernements occidentaux tendent de plus en plus, pour des raisons idéologiques et économiques, à se retirer de certaines activités que l'État gérait lui-même auparavant. Compte tenu de la division sexuelle du travail, dans la sphère publique comme dans la sphère privée, ce sont surtout les femmes qui sont touchées par ces changements, que ce soit comme travailleuses ou comme aidantes bénévoles. Ce phénomène, combiné au vieillissement de la population, risque de nuire au développement du plein potentiel professionnel des femmes.

## Défis

- Mettre en place des conditions et des possibilités égales pour les femmes et les hommes en matière d'emploi, de rémunération, de conditions de travail, d'avancement et de sécurité économique.
- Accroître la présence des hommes dans les rôles traditionnellement féminins et inversement.
- Assurer une rémunération équitable pour les emplois occupés traditionnellement par les femmes.
- Favoriser l'accès, pour les Québécoises de toutes origines, à des conditions économiques leur permettant d'exercer leur pleine citoyenneté.

## Enjeux

Au moment où la société québécoise fait face à des défis particulièrement exigeants, en raison notamment de la mondialisation et des bouleversements démographiques, tout doit être mis en œuvre pour que les femmes comme les hommes puissent développer leur potentiel et participer pleinement au développement du Québec.

Alors que des difficultés de recrutement se dessinent à l'horizon, le Québec dispose de quelques bassins de main-d'œuvre qui n'ont pas encore atteint leur plein potentiel en termes de taux d'activité. On peut mentionner les prestataires de l'aide sociale aptes au travail, les immigrants, les minorités visibles, les personnes handicapées, les Autochtones, les femmes ayant de jeunes enfants et les personnes de plus de 55 ans. Une hausse du taux d'activité de ces bassins contribuerait à compenser en partie la baisse prévisible du volume de main-d'œuvre. La prolongation de la durée de la vie active serait aussi un autre élément de solution pour atténuer cette réduction anticipée de main-d'œuvre disponible.

## Réalisations

- **Création du Comité conseil – Femmes (1996)**

Ce comité a pour mandat de promouvoir et d'appuyer l'intégration, la réintégration et le maintien des femmes en emploi. Pour réaliser ce mandat, le Comité présente à Emploi-Québec des avis et des recommandations sur les stratégies d'intervention à privilégier afin d'améliorer l'accès au marché du travail.

- **Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine (2000-2001)**

Cette stratégie s'articule autour de deux axes principaux, soit la reconnaissance et la prise en compte de la problématique de la main-d'œuvre féminine ainsi que l'organisation de l'offre de service, de manière à répondre aux besoins de cette main-d'œuvre.

Depuis la création d'Emploi-Québec, les femmes ont participé presque autant que les hommes aux mesures des services publics d'emploi. Toutefois, la proportion de la participation féminine parmi l'ensemble des nouvelles participations est passée de 49,0 % en 1998-1999 à 46,4 % en 2003-2004, alors que, pour les familles monoparentales, ces proportions sont passées de 14,2 % à 10,3 %.